

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 17 MAI 2023 À 16 H 30, À SEPT-ÎLES ET PAR TEAMS

**PRÉSENCES**

Denis Miousse, président  
 Manon Asselin, PDG et secrétaire  
 Ginette Côté, vice-présidente  
 Kristel Bossé  
 Benoit Méthot  
 Jean-Pierre Porlier  
 Solange Turgeon  
 Clermont Martel  
 Michaël Lavigne  
 Josée Francoeur  
 David Bédard Méthot  
 Diane Ouellet

**ABSENCES**

Geneviève Fafard  
 Roger Dubé  
 Johanne Beaudoin  
 Dave Charlton

**Invités** : Nathalie Castilloux, présidente-directrice générale adjointe  
 Membres de l'équipe de direction

**1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la séance. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 31.

**2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

**Résolution 2023-05-057**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 17 mai 2023 en ajoutant le point *Recrutement* aux affaires nouvelles.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Adoption des procès-verbaux**

**3.1. Séance publique régulière du 15 mars 2023**

**Résolution 2023-05-058**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 15 mars 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

**3.1.1. Affaires découlant de la séance publique**

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Bilan annuel du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2024**  
 Le bilan 2022-2023 et la résolution du conseil d'administration ont été envoyés à l'Office des personnes handicapées du Québec. Le plan d'action 2022-2024 a été ajusté en fonction du bilan.

- **Modification au permis d'exploitation du CISSS de la Côte-Nord**  
La demande a été transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Aucun suivi n'a été reçu jusqu'à présent.
- **Validation des informations inscrites au permis d'exploitation du CISSS de la Côte-Nord**  
La résolution a été transmise au MSSS. Aucun suivi n'a été reçu jusqu'à présent.

#### 4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

#### 5. Rapport du président du conseil d'administration

Le 29 mars dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, présentait le projet de loi 15 visant à rendre le système de santé plus efficace. Un des changements dans ce projet de loi est de mettre un terme aux conseils d'administration tel qu'on les connaît actuellement et de les remplacer par des conseils d'établissements. En attendant l'adoption du projet de loi, les conseils d'administration actuels doivent poursuivre leur mandat.

Le président du conseil d'administration remercie chacun des administrateurs et administratrices pour leur décision de maintenir leur engagement, en appui à la présidente-directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Asselin, ainsi qu'à la présidente-directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Nathalie Castilloux. Dans le contexte de l'annonce du projet de loi, le président avait pensé lui-même à tirer sa révérence, mais il a écarté cette idée devant la décision des membres du conseil de demeurer en poste jusqu'au transfert.

La semaine dernière, le CISSS de la Côte-Nord a été visité par Agrément Canada. Monsieur Miousse souhaite souligner quelques points que l'organisme d'accréditation a fait connaître à la Direction générale :

- L'engagement des employés, et ce, dans tous les services. Souvent, on entend dire que ça ne va pas bien, cependant on entend très rarement dire que les usagers ont reçu un mauvais service de la part des employés, et ce, dans toutes les catégories d'emploi et dans toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord. Le président demande à M<sup>me</sup> Asselin de transmettre le message à tous les employés que les membres du conseil d'administration sont conscients de l'ampleur de leur travail et de leur efficacité.
- L'excellence des professionnels de la santé.
- La très grande collaboration du CISSS de la Côte-Nord avec les organismes communautaires. Ces organismes jouent un rôle de première ligne que les citoyens ont à franchir avant d'aller au CISSS. Si les organismes communautaires remplissent pleinement leur rôle, cela permet une diminution du nombre de citoyens devant aller consulter dans les urgences et dans les CLSC. Il félicite tous les gens œuvrant dans les divers organismes pour leur travail admirable.

Au cours de cette séance publique, un point portera sur le budget, plus spécifiquement sur l'important déficit au CISSS de la Côte-Nord. Celui-ci est en très large partie lié à la main-d'œuvre indépendante. Le ministre Dubé a déposé le projet de loi 10 visant à limiter le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante. La région de la Côte-Nord a jusqu'à 2026 pour se conformer à cette loi. Un travail de recherche de solutions est déjà débuté en ce sens.

Le dernier mot est adressé à la députée de Duplessis, M<sup>me</sup> Kateri Champagne-Jourdain. Dès son entrée en fonction, celle-ci a immédiatement offert son aide à la présidente-directrice générale de notre établissement, M<sup>me</sup> Asselin, et elles forment toutes deux une très belle équipe. Madame Jourdain est ouverte aux discussions et questionnements, c'est pourquoi le président du conseil d'administration la remercie de son ouverture à travailler avec le CISSS de la Côte-Nord. Il recommande à M<sup>me</sup> Asselin de poursuivre cette belle collaboration avec la députée de Duplessis, et également avec monsieur Yves Montigny, député de la circonscription de René-Lévesque.

#### 6. Rapport de la présidente-directrice générale

La semaine dernière, le Centre de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord a été honoré lors de la remise des prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux. Nous avons obtenu la mention d'honneur dans la catégorie « Soutien expert à l'amélioration des soins et services 2023 » avec le projet « Bureau de partenariat et de l'expérience usager ». Répondant à l'appel de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux, le CISSS a saisi l'occasion de démarrer son Bureau de partenariat et de l'expérience

usager. Le déploiement du partenariat a été confié au comité de l'expérience usager, où siègent dix usagers partenaires et six cliniciens de notre établissement. Malgré les contraintes liées à la pandémie, le projet a rapidement été mis sur pied. L'immensité du territoire et les différentes réalités des Premières Nations le teintent également et le rendent unique.

Le Bureau a comme préoccupation de donner la parole aux usagers du réseau, de limiter les intermédiaires pour connaître leur vécu dans les installations et de conserver ouverture et flexibilité pour mieux répondre aux besoins des usagers. La proximité avec les intervenants que permet la réalité des petites communautés fait en sorte que les membres se sentent rapidement engagés. Il est ainsi possible de rallier plusieurs acteurs du réseau et de mettre sur pied des solutions réalistes en un temps record.

Avec le Bureau de partenariat et de l'expérience usager, le CISSS a profité d'une meilleure visibilité au sein du réseau, étant invité à une journée de transfert de connaissances à Montréal pour parler de son expertise. Aussi, plus de 60 situations problématiques ont été traitées par le Bureau depuis son ouverture, améliorant les soins et les services offerts. Novateur par sa transparence envers les usagers, le CISSS leur a permis de mieux comprendre certaines décisions des établissements. La confiance des usagers envers leur réseau s'est d'ailleurs renforcée.

Il est important de souligner que nous avons également été finalistes dans la catégorie « Accessibilité aux soins et aux services 2023 » grâce à la clinique interdisciplinaire bariatrique de Baie-Comeau et au travail exceptionnel effectué dans ce service.

Plusieurs activités se sont déroulées au cours des derniers mois au CISSS de la Côte-Nord :

- Le 13 avril dernier, c'est avec plaisir que nous avons effectué le lancement du premier programme *Ma famille, Ma communauté* à Port-Cartier. Ce programme vise à éviter le placement d'un enfant ou d'un adolescent dans une ressource d'hébergement ou d'en minimiser les conséquences lorsque celui-ci est inévitable. Le prochain déploiement sera à Sept-Îles, et par la suite en Haute-Côte-Nord et Manicouagan. Nous demandons donc aux différents milieux leur implication.
- Le 4 mai dernier, la Direction de la protection de la jeunesse recevait les félicitations de la directrice nationale de la protection de la jeunesse et sous-ministre associée, M<sup>me</sup> Catherine Lemay, pour sa performance quant à la diminution de notre liste d'attente en matière d'évaluation des signalements en protection de la jeunesse. En effet, notre établissement est passé de 93 enfants en attente à 22, soit notre capacité théorique. Je désire ce soir reconnaître publiquement tout le travail effectué par la Direction de la protection de la jeunesse du CISSS de la Côte-Nord. La grande mobilisation dont vous avez fait preuve et toutes les stratégies mises de l'avant ont favorisé ce résultat impressionnant. Voici un extrait de la correspondance de la sous-ministre associée : « *Votre personnel a su démontrer de l'engagement, de la résilience, un sens des valeurs éthiques élevé ainsi que sa croyance en sa mission de protection de la jeunesse, c'est tout à votre honneur* ».
- La dernière semaine, nous avons eu la visite d'Agrément Canada dans les directions de la DI-TSA-DP et du programme SAPA. Merci à vous tous qui avez soutenu ces visites, parfois synonymes de beaucoup de travail, merci aux gens des directions concernées, sans oublier l'équipe de la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (DSMQEPÉ) qui a manœuvré le tout.

Je tiens à remercier également tous ceux qui ont facilité mes visites lors de mes derniers déplacements en Haute-Côte-Nord et en Minganie, en particulier les coordonnateurs de territoire, et à tous les employés pour leur partage et leurs discussions tellement importantes. Merci aussi aux élus qui ont bien voulu me recevoir et leur ouverture à discuter des pistes de solutions pour améliorer l'accès aux soins et services dans vos milieux.

Au cours des prochaines semaines, nous suivrons avec attention les travaux parlementaires en lien avec le projet de loi 15 et nous serons prêts lors de son adoption. Je termine en remerciant les membres du conseil d'administration pour leur décision de rester à mes côtés pour cette importante transition.

## 7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

## 8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

## 9. Agenda de consentement

## 9.1. Affaires médicales

## 9.1.1. Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec

## Résolution 2023-05-059

**Attendu** que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

**Attendu** les obligations légales concernant la rémunération des médecins;

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** les personnes suivantes à attester, pour et au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins, dentistes et autres professionnels œuvrant au sein du CISSS de la Côte-Nord, incluant la santé publique.

## SIGNATAIRES À AJOUTER

**Installation : HÔPITAL ET CLSC DE SEPT-ÎLES (0269X) Mode de signature : Papier**

D <sup>re</sup> Anne-Marie Forget	Cheffe adjointe département médecine spécialisée
D <sup>re</sup> Yang Ju	Cheffe adjointe département imagerie médicale (volet radiologie diagnostique)
D <sup>re</sup> Marie Julien	Cheffe adjointe département imagerie médicale (volet radiologie diagnostique)
D <sup>r</sup> Youssef Ezahr	Chef du département d'anesthésiologie
D <sup>re</sup> Isabelle Bossé	Cheffe du département d'obstétrique-gynécologie

**Installation : CLSC ET HÔPITAL LE ROYER (0754X) Mode de signature : Papier**

D <sup>re</sup> Anne-Marie Forget	Cheffe adjointe département médecine spécialisée
D <sup>re</sup> Yang Ju	Cheffe adjointe département imagerie médicale (volet radiologie diagnostique)
D <sup>re</sup> Marie Julien	Cheffe adjointe département imagerie médicale (volet radiologie diagnostique)
D <sup>r</sup> Youssef Ezahr	Chef du département d'anesthésiologie
D <sup>re</sup> Isabelle Bossé	Cheffe du département d'obstétrique-gynécologie

**Adopté à l'unanimité.**

## 9.1.2. Démissions

## Résolution 2023-05-060

**Attendu** la démission du D<sup>r</sup> Ivan Ubeda, omnipraticien et membre actif à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 24 mars 2023 et annonçant sa démission effective le 23 juin 2023;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-36);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D<sup>r</sup> Ivan Ubeda, omnipraticien, numéro de permis 12417, à compter du 23 juin 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2023-05-061**

**Attendu** la démission du D<sup>r</sup> Samir Chebil, omnipraticien et membre actif à l'installation de la Minganie, par lettre reçue le 31 mars 2023 et annonçant sa démission effective le 10 juin 2023;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-37);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D<sup>r</sup> Samir Chebil, omnipraticien, numéro de permis 11075, à compter du 10 juin 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2023-05-062**

**Attendu** la démission de la D<sup>re</sup> Annick Bussièrès, chirurgienne générale et membre actif à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 24 mars 2023 et annonçant sa démission effective le 8 septembre 2023;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-38);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Annick Bussièrès, chirurgienne générale, numéro de permis 16599, à compter du 8 septembre 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

**10. Dossiers en cours**

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

**11. Nouveaux dossiers****11.1. Règlement G1-251-001 de régie interne du conseil d'administration - Révision****Résolution 2023-05-063**

**Attendu** l'article 80 du règlement G1-251-001 de régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord stipulant que ce règlement doit faire l'objet d'une révision au plus tard dans les cinq (5) années suivant son entrée en vigueur;

**Attendu** que les modifications proposées sont approuvées par le comité de gouvernance et d'éthique;

**Attendu** que le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise les modifications qui lui ont été soumises, considérant que celles-ci respectent les dispositions législatives de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) et celles de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS);

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le règlement G1-251-001 de régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord tel que révisé.

**Adopté à l'unanimité.**

## 11.2. Budget 2023-2024 du CISSS de la Côte-Nord

### Résolution 2023-05-064

**Attendu** les revenus confirmés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour l'année 2023-2024 et les prévisions budgétaires déposées par la direction, lesquelles prévoient un déficit de 108 101 963 \$;

**Attendu** l'obligation d'adopter un budget en vertu des articles 4 et 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire et les directives de la circulaire 2023-003;

**Attendu** la démarche conjointe avec le MSSS afin de trouver des solutions pérennes;

**Attendu** la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, selon la recommandation du comité de vérification, le budget 2023-2024 du CISSS de la Côte-Nord comme présenté;
- **D'autoriser** la présidente-directrice générale et le président du conseil d'administration à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

**Adopté à l'unanimité.**

## 11.3. Démission d'un administrateur du conseil d'administration – Membre nommé (représentant du milieu de l'enseignement)

### Résolution 2023-05-065

**Attendu** la démission de madame Geneviève Fafard par lettre datée du 11 mai 2023;

**Attendu** que le conseil d'administration doit en prendre acte;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de madame Geneviève Fafard à titre de membre nommé, représentant du milieu de l'enseignement au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord et d'en aviser le ministre de la Santé et des Services sociaux;
- **De** transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) la résolution 2023-05-065, ainsi que la lettre de démission de M<sup>me</sup> Geneviève Fafard;
- **D'acheminer** une lettre de remerciements à madame Fafard pour ses services.

**Adopté à l'unanimité.**

## 11.4. Suivi – Processus électoral des membres du conseil d'administration

Le 10 mai 2023, l'équipe liée à la constitution des conseils d'administration et de la gouvernance des établissements du réseau de la santé et des services sociaux a informé, dans un courriel adressé au président du conseil d'administration, de la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant au processus de renouvellement des membres du conseil d'administration.

À la suite du dépôt du projet de loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (PL 15), le MSSS a décidé de ne pas aller de l'avant avec le renouvellement des **membres indépendants** et des **membres provenant des milieux de l'enseignement**. Les membres présentement en poste poursuivent donc leur mandat et les deux postes vacants seront comblés à l'aide des candidatures fournies par le MSSS.

À cet effet, dans les prochains jours, les responsables des CA seront informés des candidatures reçues lors de l'appel de candidatures général tenu au mois d'octobre 2022 et de la consultation auprès des organismes représentatifs du milieu de l'enseignement à l'hiver dernier. Des banques de candidatures pourront être constituées et il sera possible de les utiliser pour combler les postes vacants au niveau de notre conseil d'administration.

De plus, suite au processus électoral lancé l'automne dernier, tous les collègues pour **les membres désignés** pour notre CISSS ont été comblés, et les deux postes vacants dans les membres indépendants le seront à l'aide des candidatures fournies par le MSSS.

## 12. Rapports des comités

### 12.1. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 11 mai 2023, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Voici les sujets abordés lors de cette rencontre :

- Projet de loi 15 – Agence Santé Québec;
- Gestion de proximité et de fluidité;
- Plan d'action portant sur la formation;
- Discussion - Révision biannuelle du plan stratégique 2022-2026;
- Révision – Règlement de régie interne du conseil d'administration;
- Rapport de gestion 2022-2023 – Section comité de gouvernance et d'éthique;
- Calendrier des rencontres du CGÉ 2023-2024;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2023.

### 12.2. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 9 mai 2023. La présidente du comité, madame Solange Turgeon, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Gestion de proximité;
- Service Santé et sécurité au travail;
- Service Planification, attraction et fidélisation de la main-d'œuvre.

### 12.3. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 3 et le 10 mai 2023, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
  - 21 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 8 mars 2023, 17 recommandations ont été complétées au 10 mai 2023 et 64 dossiers demeurent en étude;
  - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services;
  - Suivi des plaintes – Commissaire Saguenay-Lac-Saint-Jean;
  - Échange sur les recommandations en suivi par la Direction des soins infirmiers;
  - Échange sur la qualité des soins dans les salles d'urgence;
  - Suivi de performance suite à l'ajout d'une ressource au commissariat;
  - Rapport de gestion 2022-2023, volet CVQ;
  - Suivi des recommandations.
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
  - Agrément Canada – Délais de conformité pour les pratiques organisationnelles requises;
  - Procédure concernant la perte d'objets personnels;
  - Rapport du Protecteur du citoyen pour l'urgence Sept-Îles – Avancement des recommandations;
  - Rapport STAT pour l'urgence de Baie-Comeau – Avancement des recommandations;
  - Récurrence des plaintes en lien avec la qualité du triage à l'urgence depuis 2015;
  - Comité usager partenaire.

### 12.4. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier mentionne que son rapport portera sur le projet de loi 15 (PL 15) visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace. Les comités des usagers (CU) et les comités des résidents (CR) se sont réunis le 22 avril dernier à Sept-Îles, afin de discuter des impacts du projet de loi 15 sur notre région, plus particulièrement les enjeux en lien avec les comités d'usagers locaux. Rappelons que le projet de loi 15 prévoit le maintien des comités de résidents, l'abolition des comités d'usagers locaux, et le maintien d'un comité d'usagers régional dont la structure, la composition

et les mandats préoccupent grandement les comités d'usagers et les comités de résidents. Nous sommes d'avis que le PL 15 dans sa forme actuelle aura des impacts majeurs pour les usagers de notre territoire et dont les gens hors de notre région mesurent mal l'ampleur. En effet, si les comités d'usagers locaux disparaissent, c'est tout le travail invisible de plus de 50 usagers qui s'impliquent dans ces comités qui disparaîtra. Ces bénévoles, solidement implantés dans leur communauté, sont vos yeux et vos oreilles sur le terrain. Ils portent la voix des usagers auprès des différents gestionnaires, ils arrivent à solutionner des insatisfactions avant qu'elles ne se transforment en plaintes, et ce, souvent à la satisfaction de l'utilisateur. Plusieurs bénévoles œuvrent dans les comités des usagers depuis plus de 15 ans. Si le ministre maintient sa volonté de supprimer les comités d'usagers locaux, c'est la Côte-Nord qui perdra ainsi une fine connaissance de notre structure régionale en regard des services de santé et de services sociaux.

La Côte-Nord est une région principalement axée sur la transmission orale. Les informations aux usagers relèvent alors d'une importance vitale et, en maintenant informés les bénévoles de vos comités locaux, le CISSS bénéficie d'agents de multiplication de l'information dans chaque réseau local de services (RLS). De plus, les usagers n'auraient plus accès aussi facilement et aussi rapidement à ces informations. En supprimant de la carte les comités d'usagers locaux, n'est-ce pas là le contraire d'une saine gestion de proximité prônée par le projet de loi 15? Au travers les différentes régions administratives du Québec, nous sommes une des rares régions dont le fonctionnement du comité des usagers du Centre intégré (CUCI), des CU et des CR s'est fait en harmonie. Les relations entre chaque comité ont permis une mise en commun des différents enjeux et un travail de collaboration avec les directions concernées. Dans tous les principes de saine gestion, le fait d'avoir des bénévoles dévoués et passionnés par ce qu'ils font et qui partagent leur passion et les informations est une valeur ajoutée. Alors pourquoi, dans une région comme la nôtre, avec les particularités de chaque RLS, la disproportion du territoire et la dispersion des usagers sur ce même territoire, peut-on désirer cette perte d'engagement et d'expertise? Vos bénévoles des comités des usagers locaux recueillent différents témoignages d'usagers ne désirant pas porter plainte par peur de représailles. Bien que nous travaillions à cet aspect avec la commissaire à la qualité des services et aux plaintes, cette réalité demeure, dû justement à la proximité de service. Le travail invisible des comités est aussi de soumettre des insatisfactions des usagers avant que ces dernières ne se transforment en plaintes. Nous avons ainsi accès à de l'information sur la satisfaction de l'expérience usager, puisque nous sommes aux premières loges pour recevoir ces expériences. Est-ce que, dans une optique de gestion de proximité et d'amélioration continue, le CISSS de la Côte-Nord peut se priver des comités des usagers locaux?

Il est clair que certaines pratiques restent encore à documenter et à harmoniser, mais au travers la pandémie, nous avons été ceux sur qui le CISSS a pu compter pour faire passer les différents messages. N'est-ce pas la preuve que, sur la Côte-Nord, la proximité se vit différemment des autres régions? Les bénévoles, qui ont donné plus de 6 342 heures cette année, remercient l'ouverture de la PDG, M<sup>me</sup> Asselin, qui nous a offert de commenter l'impact de la disparition des comités des usagers locaux dans l'optique d'une gestion de proximité. Un mini-mémoire lui sera soumis sous peu. Étonnamment, nous croyons que nous devons, encore une fois, nous battre pour garder ce qui fonctionne bien sur notre territoire et travailler ensemble afin de proposer des pistes d'amélioration, car peu importe d'où nous venons, employés ou bénévoles, nous travaillons tous ensemble pour le bien-être des usagers de notre vaste région qui vivent des situations particulières en santé et en services sociaux, situations qui souvent ne se retrouvent pas dans l'ensemble du Québec.

En terminant, nous espérons que les représentations faites par plusieurs organismes lors de l'audition de leur mémoire en commission parlementaire pourront influencer la décision du ministre. De notre côté, nous souhaitons que notre crainte soit partagée par des gestionnaires qui côtoient des décideurs et nous leur demandons d'appuyer notre volonté de maintenir les comités des usagers locaux, et que cette volonté soit clairement exprimée dans la loi lors de son adoption.

## 12.5. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 16 mai 2023. Monsieur Michael Lavigne, président du comité, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Budget 2023-2024;
- Suivi du dossier *Financement à l'activité en chirurgie et en obstétrique*;
- Contrats et engagements financiers de 100 k\$ et plus;
- Dépenses des principaux dirigeants.



### 12.5.1. Rapport financier trimestriel au 25 février 2023

Résolution 2023-05-066

**Attendu** les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

**Attendu** que, selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

**Attendu** que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

**Attendu** la démarche conjointe avec le MSSS afin de trouver des solutions pérennes;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le rapport trimestriel de la période 12, se terminant le 25 février 2023, du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision déficitaire de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations de 80 154 872 \$;
- **D'autoriser** le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

**Adopté à l'unanimité.**

### 12.6. Fondations du CISSS de la Côte-Nord

Monsieur Benoit Méthot, membre du conseil d'administration représentant des Fondations, fait état des nouveautés dans les diverses fondations du CISSS :

#### **Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers (Haute-Côte-Nord) :**

- Participation à deux cérémonies funéraires.

#### **Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan (Baie-Comeau) :**

- La vente de photographies imprimées sur aluminium brossé se poursuit <https://sebastienstjean.com/grandeur-nature/>;
- La préparation de la 19<sup>e</sup> édition de la Randonnée Vélo Santé va bon train. Les inscriptions sont ouvertes et l'évènement se tiendra du 25 au 27 août prochain.

#### **Fondation régionale Hôpital Sept-Îles (Sept-Îles) :**

- Déménagement des bureaux de la fondation au premier étage de la résidence Gustave-Gauvreau, en raison des travaux préparatoires à l'agrandissement de l'urgence;
- Collaboration avec le comité des usagers pour l'élaboration d'un projet de table interactive au CHSLD. Financement à confirmer du programme SAPA;
- Partenariat avec le Grand McDon 2023, qui a rapporté plus de 11 700 \$ pour le service de pédiatrie;
- Visite d'Opération Enfant Soleil et octroi de 35 000 \$ pour la pédiatrie;
- Tournoi de golf de la Fondation au Club de golf Ste-Marguerite le 5 juillet prochain, avec plus de 110 000 \$ en prix à gagner sur le terrain pour les participants, ce qui en fait le plus gros tournoi à l'est de Québec;
- Du 11 au 13 juillet 2023, ce sera Fête en CHSLD; nous participerons en tant que partenaire à l'évènement pour les résidents et employés.

#### **Fondation du Docteur Camille-Marcoux (Basse-Côte-Nord) :**

- Don de 6 000 \$ au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Blanc-Sablon pour l'achat d'un moniteur vidéo.

#### **Fondation du Centre de santé de la Minganie (Havre-Saint-Pierre)**

Les informations portant sur la Fondation du Centre de santé de la Minganie seront transmises lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

#### **Avantage fiscal lié à un don de charité**

Un document portant sur les avantages fiscaux liés aux dons de charité est joint à la présente fiche.

### 13. Affaires nouvelles

#### 13.1. Recrutement

Monsieur Clermont Martel, administrateur, informe d'une problématique vécue au CHSLD des Escoumins. Après analyse, il s'est avéré un manque de membres sur certains comités. Pour pouvoir effectuer du recrutement, M. Martel aurait souhaité avoir accès à la liste des membres de la famille des résidents, mais n'a pu en raison de la notion de confidentialité.

M<sup>me</sup> Asselin confirme qu'en effet, ces listes sont confidentielles, même si les gens des petits milieux se connaissent. Ce qui manque en grand nombre, ce sont des bénévoles. La pandémie a apporté ce manque, tout particulièrement en CHSLD. Il faudrait accentuer les efforts en ce sens. La PDG assure qu'elle apportera le point aux élus des diverses municipalités, afin que cette information soit diffusée et espérer un recrutement plus facile de bénévoles.

### 14. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. L'intervention suivante est portée à l'attention du conseil d'administration :

M<sup>me</sup> Éloïse Carré,  
citoyenne de  
Baie-Comeau

*Considérant que les systèmes de santé comme le CISSS de la Côte-Nord représentent 5 % des émissions de gaz à effet de serre et des impacts environnementaux, et considérant la crise climatique et l'augmentation des événements météorologiques extrêmes, M<sup>me</sup> Carré souhaite savoir si un comité de développement durable pourrait être mis en place et si un plan d'émission des impacts sur l'environnement et d'émission des gaz à effet de serre était réfléchi.*

### 15. Clôture de la séance

#### Résolution 2023-05-067

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 17 mai 2023 à 17 h 50.

**Adopté à l'unanimité.**



Denis Miousse  
Président



Manon Asselin  
Secrétaire